



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Clause n° 1 : Objet

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la société FORMEPAD et de ses clients dans le cadre de la vente de FORMATIONS délivrées aux personnel soignant et non soignant des EHPAD
Toute prestation accomplie par la société FORMEPAD implique donc l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

Clause n° 2 : Prix

Les tarifs des formations vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande.
Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes.
Par voie de conséquence, ils seront majorés du taux de TVA applicables au jour de la commande.
La société FORMEPAD s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment.
Toutefois, elle s'engage à facturer les formations commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

Clause n°3 : Escompte

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

Clause n° 4 : Modalités de paiement

Le règlement des formations s'effectue par virement bancaire au compte de FORMEPAD (RIB envoyé avec la facture)

Clause n° 5 : Retard de paiement

En cas de défaut de paiement total ou partiel des formations 30 jours après le jour de leur réalisation, l'acheteur doit verser à la société FORMEPAD une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal.
Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la livraison des marchandises.
Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.
En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 50 euros due au titre des frais de recouvrement.
Articles 441-6, l alinéa 12 et D. 441-5 du code de commerce.

Clause n° 6 : Clause résolutoire

Si dans les quinze jours qui suivent la mise en œuvre de la clause " Retard de paiement ", l'acheteur ne s'est pas acquitté des sommes restantes dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de la société FORMEPAD

Clause N ° 7 : droit de rétraction

L'acheteur étant un professionnel, achetant dans le cadre et pour les besoins de sa profession, il n'y a pas lieu de prévoir le délai de rétraction prévu par le code de la consommation

Clause n° 7 : Force majeure

La responsabilité de la société FORMEPAD ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure.

À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

Clause n° 8 : Tribunal compétent

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.

À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de ROMANS sur ISERE

Clause n° 9 : Propriété intellectuelle

1. Tous les textes, images, films et illustrations contenus sur le site FORMEPAD sont la propriété exclusive de FORMEPAD. À ce titre et conformément aux dispositions de l'article L 122-5 alinéa 2 du Code de la propriété intellectuelle, sont seules autorisées les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective. Il est interdit au client, en dehors de cet usage, de copier, reproduire, diffuser, télécharger, poster, transmettre, vendre, distribuer, publier, exploiter de toute autre manière et diffuser dans un autre format sous forme électronique ou autres les informations présentes sur le site de Formepad
2. En conséquence, toute autre utilisation est constitutive de contrefaçon et sanctionnée au titre de la propriété intellectuelle. Toute reproduction totale ou partielle du catalogue du site FORMEPAD est strictement interdite.
3. Tous les textes, images, films et illustrations distribués aux stagiaires sur les clefs USB FORMEPAD sont la propriété exclusive de FORMEPAD. À ce titre et conformément aux dispositions de l'article L 122-5 alinéa 2 du Code de la propriété intellectuelle, sont seules autorisées les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective. Il est interdit au stagiaire ou à son employeur, en dehors de cet usage, de copier, reproduire, diffuser, télécharger, poster, transmettre, vendre, distribuer, publier, exploiter de toute autre manière et diffuser dans un autre format sous forme électronique ou autres les informations présentes sur une clef USB Formepad remise à chaque stagiaire

Clause n°10 : politique de protection des données personnelles

1. La Protection des données personnelles FORMEPAD respecte la vie privée de ses stagiaires et de ses clients et s'engage à ce que toutes les informations qu'il recueille, permettant d'identifier ce dernier, soient considérées comme des informations confidentielles.
2. Les informations recueillies par FORMEPAD sont exclusivement traitées par la société FORMEPAD
3. **Origine des données :**
FORMEPAD dispose de vos données personnelles :
 - Soit par le biais du contact direct qu'il a établi avec vous
 - Soit par le biais du contact établi avec l'EHPAD ou la structure médico-sociale ou sanitaire que vous représentez,
4. **Destination des données :**
Les données collectées par Formepad sont indispensables et strictement nécessaires à la conduite de ses missions dévolues par la loi.
Le refus de les fournir, ou pour FORMEPAD de les exploiter est susceptible d'empêcher le déroulement de votre formation et la gestion de vos attestations de formation
Dans ce cadre, Formepad est appelé pour l'exécution de ses missions, notamment de financement de prestations, de collecte des contributions, de contrôle des prestations financées, de conseils et d'informations, de validation des formations, ou d'études et de recherches, sur la formation professionnelle, à rendre les administrations, destinataires de ces données.
Les informations personnelles sont conservées pendant la durée légale de conservation et sont destinées aux personnes nécessaires à leur traitement au sein de la société
Formepad ne procède à aucune transmission à des fins commerciales de ces données personnelles,
5. **Catégories de données concernées :**
Les données collectées par FORMEPAD relèvent
 - De l'état civil,
 - Du contact (adresse email ou numéro de téléphone),
 - Des diplômes ou équivalence de diplômes possédés (validation des prérequis), et des formations antérieures déjà effectuées

6. Finalité

Le traitement de vos données personnelles détenues par Formepad répond de la finalité d'assurer les missions qui lui sont dévolues par les arrêtés du 09 novembre 2011, 23 novembre 2015, et 1er février 2018, ainsi que par le Code du Travail, notamment aux articles L6332-1 et suivants. Ces missions portent en elles l'objet social de Formepad

7. Consentement-Informations :

Formepad s'engage à procéder au traitement de vos données personnelles dans un cadre qui répond à une finalité licite. Ainsi, toutes les fois où ce traitement envisagé ne relève pas de l'application d'un contrat, d'un intérêt légitime, d'une disposition légale ou réglementaire, de la sauvegarde de vos intérêts vitaux, ou encore de l'exécution d'une mission d'intérêt public, Formepad s'emploiera à requérir votre consentement.

Ce consentement pourra toujours être révoqué, tant que cela est possible, par la personne concernée en contactant le délégué à la protection des données

De même, lorsque cela est nécessaire, notamment en vertu d'une finalité autre que celle justifiant précédemment le traitement de vos données personnelles, et selon le cas, Formepad s'emploiera à obtenir votre consentement ou à vous informer du traitement répondant à une nouvelle finalité.

8. Mesures de sécurité et conséquences de la violation des données personnelles :

Mesures de sécurité :

Formepad s'engage à garantir une sécurité optimale des données. Dans ce cadre il met en œuvre :

- L'anonymisation et/ou le chiffrement des données à caractère personnel au niveau des services fournis dès que cela est possible ;
- Les moyens permettant de garantir la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité et la redondance constantes des systèmes et des services de traitement, grâce aux solutions de haute disponibilité et de sauvegarde ;
- Les moyens permettant de rétablir la disponibilité des données à caractère personnel et l'accès à celles-ci dans des délais appropriés en cas d'incident physique ou technique, grâce aux solutions de haute disponibilité et de sauvegarde ;
- Une procédure visant à tester, à analyser et à évaluer régulièrement l'efficacité des mesures techniques et organisationnelles mise en œuvre pour la protection des données ;
- Une sécurisation physique des données par le biais d'une salle « serveur » dont les accès sont restreints au seul personnel de FORMEPAD
- Une sécurisation logique des données via un cloisonnement derrière des pare-feu et en restreignant les accès aux données personnelles de manière nominative ;
- Un chiffrement des données, dès qu'il est possible de le réaliser, afin de garantir une meilleure confidentialité des données.

Conséquences de la violation des données personnelles :

- En cas de violation de données personnelles susceptibles d'engendrer un risque pour les droits et libertés des personnes physiques, en tant que responsable de traitement, Formepad notifiera celle-ci à l'autorité de contrôle compétente (CNIL) dans les meilleurs délais et si possible dans les 72 heures de la connaissance de la violation.
- De même, cette communication se fera à l'encontre de toute personne concernée dans les meilleurs délais, lorsque cette violation est susceptible d'engendrer un risque pour les droits et libertés des personnes physiques,
- Enfin, Formepad communiquera toujours en interne toutes les violations de données, quel que soit le niveau de risque engendré.

Dans le respect de la réglementation relative à la protection des données, et sans qu'il ne s'agisse d'une liste exhaustive, ces différentes informations porteront sur la nature, les faits et les effets concernant cette violation, les mesures prises afin d'y remédier, la

catégorie ainsi que le nombre approximatif de personnes et d'enregistrement de données concernées, et les coordonnées du délégué à la protection des données

9. Le transfert des données :

Formepad s'engage en plus de la licéité, à un traitement transparent des données personnelles collectées. Dans le cadre de ses missions, notamment pour assurer des prestations de stockage ou d'archivage de ces données, il peut être amené à procéder au transfert de celles-ci en dehors de l'Union Européenne. Dans ce cas, ledit transfert s'opère dans le respect des dispositions du règlement européen et le cas échéant, de la loi du 6 janvier 1978 Informatique et libertés modifiée.

10. La durée de conservation des données :

Les données recueillies par Formepad sont conservées durant toute la durée de mise en œuvre des missions justifiant la finalité de leur collecte. Précisément, ces données seront conservées tant qu'elles seront nécessaires à la mise en œuvre des missions dévolues par la loi, ainsi que pour répondre aux éventuels contrôles auxquels Formepad est susceptible de faire l'objet, voire, tant que les délais de prescription des différentes actions judiciaires possibles courent toujours.

En tout état de cause, les données personnelles relevant de certaines catégories de pièces dont la durée de conservation est déterminée par la loi, seront conservées au moins pendant l'intégralité de ladite durée.

11. L'exercice des droits et le délégué à la protection des données :

L'ensemble des personnes dont Formepad procède au traitement des données disposent d'un droit de réclamation, d'accès, de rectification, d'opposition, à l'effacement, à la portabilité, et à la limitation du traitement.

Ils peuvent le mettre en œuvre en contactant le délégué à la protection des données désigné à cet effet par Formepad en sa qualité de responsable de traitement. Le délégué apporte une réponse au nom de Formepad dans un délai d'un mois susceptible d'être prolongé.

Pour contacter le délégué à la protection des données de Formepad, notamment pour l'exercice de vos droits, merci d'adresser un mail à contact@formepad.fr dans lequel vous précisez : vos nom et prénom, le contexte dans lequel s'inscrit votre demande ou observation, ainsi que votre demande ou observation. En outre, vous devez obligatoirement, pour des raisons d'identification, y joindre la copie de votre pièce d'identité.

Par ailleurs, les personnes dont les données sont collectées et traitées par Formepad disposent de la faculté d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale d'Informatique et des Libertés (CNIL) en qualité d'autorité nationale de contrôle.

Fait à Valence, le 10 février 2018



Anne Cécile LEVEQUE